

## CALENDRIER CANDIDATS ELECTIONS CCI 2021

**Scrutin: du mercredi 27 octobre au mardi 9 novembre 2021**

ECHEANCES	PROCEDURE	ARTICLES DU CODE DE COMMERCE OU CODE ELECTORAL (CE)
A partir du jeudi 23 septembre jusqu'au jeudi 30 septembre à 12 heures	Dépôt des candidatures auprès de la préfecture du Doubs, siège de la CCI Saône Doubs.	R.713-1 R.713-9  Article 2 de l'arrêté du 16 mars 2021
Mercredi 6 octobre au plus tard	Affichage à la préfecture, aux greffes et dans les CCI de la liste des candidats.	R.713-10-al.2
Du jeudi 7 octobre au lundi 8 novembre 2021 à 00h00 <i>(A partir du 5<sup>ème</sup> jour ouvré suivant la date limite de dépôt des candidatures jusqu'à la veille du dernier jour de scrutin à 00h00)</i>	Campagne électorale.	R.713-10
Vendredi 8 octobre au plus tard	Date limite pour la remise par les candidats à la Commission d'Organisation des Elections (COE) pour validation d'un exemplaire de bulletin de vote et de circulaire.	A.713-4
Mardi 19 octobre au plus tard	Date limite – dans l'hypothèse où la COE validerait (validation avant le 23 septembre ) un envoi des circulaires par voie papier, en plus de la dématérialisation – de remise à la COE d'un nombre de circulaires égal au nombre d'électeurs inscrits dans la catégorie plus 5 %	
Mardi 26 octobre au plus tard	Remise par les candidats des circulaires en format pdf pour mise en ligne sur le site internet de la plate-forme de vote à distance et sur le site internet de la chambre de commerce et d'industrie concernée, dans une rubrique " élections ", respectant les dispositions prévues à l'article L. 49 du code électoral.	A.713-9